

**LA FRANCAISE LUX**

*Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable*

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66. 785

(la « **Société** »)

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT JKC ASIA BOND 2023 (LE  
« COMPARTIMENT »)**

---

Luxembourg, le 26 novembre  
2021

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe que le prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») a été mis à jour afin de clarifier la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans les décisions d'investissement.

1) Mise à jour de la politique d'investissement

Le premier paragraphe de la politique d'investissement a été clarifié comme suit :

*« Le Compartiment investit principalement dans des emprunts d'État et des obligations d'entreprises assortis de toutes notations de crédit et provenant des pays de la région Asie Pacifique, à l'exception du Japon et arrivant à échéance le 31 décembre 2023 ou avant cette date. Les caractéristiques ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) sont évaluées et intégrées dans l'analyse des investissements cibles du Gestionnaire d'investissement, comme expliqué plus en détail dans la section « Intégration ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) » ci-dessous.*

La description de la stratégie d'investissement a été clarifiée comme suit :

*« **Stratégie et approche en matière de durabilité** Le Gestionnaire d'investissement a recours à une approche long-only basée sur l'analyse économique et financière mondiale, ainsi que sur*

*L'analyse des bilans des entreprises et les données sur les fondamentaux de la dette souveraine. Le Gestionnaire d'investissement peut également recourir à des stratégies d'arbitrage si des opportunités se font jour sur le marché ou si le profil de risque des entreprises change.*

*Le Gestionnaire d'investissement détermine un profil ESG des emprunts d'État et des obligations d'entreprises sur la base de données qualitatives et quantitatives publiques obtenues en continu, ainsi que sur les informations recueillies au cours de la phase de diligence raisonnable (notamment les entretiens avec les directions d'entreprises, les annonces et publications officielles).*

*Les informations qualitatives qui sont systématiquement évaluées comprennent :*

- *La qualité de la direction de l'entreprise en termes de conflits d'intérêts, de transactions avec les parties liées, de diversité du conseil d'administration, d'équilibre des pouvoirs et de culture d'entreprise (« Corporate Governance ») ;*
- *Le profil de risque climatique et environnemental de l'émetteur (« Environnement ») ;*
- *Les mesures prises en termes de diversité, d'inclusion, de responsabilité des entreprises et de respect des droits de l'homme (« Social »).*

*Pour les données quantitatives, le Gestionnaire d'investissement utilise les outils ESG de Bloomberg qui recueillent les profils durables des émetteurs de dette. Les indicateurs clés incluent, sans toutefois s'y limiter, la mesure des rejets dans l'environnement par rapport aux ventes (énergie, déchets, eau, GES), les aspects sociaux (diversité de la main-d'œuvre, droits de l'homme, dons) et la gouvernance (composition du conseil d'administration, rémunération des dirigeants, transactions liées, mesures anti-corruption ...).*

*Le processus d'investissement obligataire est également soumis à un filtrage prédéfini pour exclure notamment, sans toutefois s'y limiter, les secteurs tels que les armes controversées (mines terrestres et bombes à fragmentation), le tabac et la production de charbon thermique. Les filtres d'exclusion prédéfinis sont contraignants pour le Gestionnaire d'investissement, qui ne peut pas prendre de nouvelles positions dans ces secteurs et pays.*

*Après l'investissement, le Gestionnaire d'investissement assure le suivi de son analyse par une surveillance active, des réunions avec les investisseurs et des visites sur place lorsque cela est possible.*

*Concernant les agences souveraines et supra-nationales, le Gestionnaire d'investissement s'engage, à travers sa participation à des initiatives collaboratives telles que les UNPRI, la TCFD et le CDP.*

*L'analyse extra-financière décrite ci-dessus est appliquée à au moins la proportion suivante du portefeuille :*

- *90 % des titres de créance ayant une notation de crédit investment grade [à l'exclusion des Véhicules de financement des collectivités locales chinoises « LGFVs »], ou la dette souveraine émise par les pays développés ;*

- 75 % des titres de créance ayant une notation de crédit haut rendement [incluant les véhicules de financement des collectivités locales chinoises « LGFV »] et la dette souveraine émise par les pays « émergents » (en termes de capitalisation de l'actif net du compartiment).

*Le Gestionnaire d'investissement ne prendra pas seulement en considération le profil ESG au moment de l'investissement, mais il prendra également en considération les émetteurs de dette qui ont fait preuve d'efforts pour améliorer leur profil ESG.*

*De plus amples informations sur l'intégration ESG appliquée par le Gestionnaire d'investissement sont disponibles en ligne : <https://jkcapitalmanagement.com/sustainable-investment/>.”*

Le Compartiment promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales et relèvera de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). À cet égard, un risque lié à l'investissement durable a été ajouté à la liste des risques associés aux conditions de marché ordinaires.

Les mises à jour décrites ci-dessus ne sont que des clarifications et n'ont aucun impact sur la gestion du Compartiment, son profil de risque ou sa répartition d'actifs.

## 2) Utilisation d'un indice de référence

Afin d'assurer la conformité avec les exigences de divulgation prévues par les questions-réponses de l'AEMF sur la directive OPCVM relatives à l'utilisation d'un indicateur, le paragraphe suivant a été ajouté à la politique d'investissement :

*« Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire. Le compartiment n'est pas géré par référence à un indice. »*

## 3) Mise à jour de la rubrique « Instruments dérivés et techniques »

La description de l'utilisation des opérations de mise en pension et de prise en pension a été clarifiée en ajoutant des détails supplémentaires sur les techniques de gestion efficace de portefeuille qui peuvent être utilisées :

*« Le compartiment peut également conclure des accords de mise en pension et de prise en pension à des fins de gestion efficace du portefeuille (comme décrit plus en détail à la section « Instruments et techniques que les Compartiments peuvent utiliser ») par exemple (mais sans s'y limiter) pour créer des positions d'arbitrage destinées à profiter des variations des*

*écarts de taux d'intérêt.* » Les mises à jour décrites ci-avant n'ont pas d'incidence sur la façon dont le Compartiment est géré, sur sa répartition d'actifs ou sur son profil de risque.

#### 4) Mise à jour des avertissements concernant les risques

Le risque de liquidité a été déplacé de la liste des risques généralement associés à des conditions de marché inhabituelles à la liste des risques généralement associés à des conditions de marché ordinaires.

Les mises à jour décrites ci-dessus sont des clarifications et n'ont aucun impact sur la gestion du Compartiment, sa répartition d'actifs ou son profil de risque.

Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société : (i) aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions et (ii) ils sont autorisés à demander le rachat de leurs actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration